

# Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 30 janvier 2020



# ORDRE DU JOUR

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Présentation globale de la CFVU : composition, modalités de vote, de représentation et de fonctionnement
3. Point relatif aux conséquences des mouvements sociaux sur les examens
4. Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants-chercheurs, 4 étudiants titulaires, 4 étudiants suppléants, 2 personnels BIATSS
5. Présentation de la Commission consultative d'exonération des droits d'inscription et désignation de ses membres : 2 élus étudiants de la CFVU ou du CA et 2 élus enseignants de la CFVU
6. Questions diverses

**Président·e de séance****David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

<b>Élu·e</b>	<b>Présent·e</b>	<b>Excusé·e</b>	<b>Procuration à</b>
<b>Florence CHARBONNIER</b>	X		
<b>Virgile CHASSAGNON</b>	X		
<b>Nicolas DOUAY</b>			Florence CHARBONNIER
<b>Pascale HOFFMANN</b>		X	
<b>Thierry KLEIN</b>			Laurence VIANES
<b>Sophie LAMBERT-LACROIX</b>			
<b>Véronique MOLINARI</b>			Fabienne HANS
<b>Michèle ROMBAUT</b>			Sylvie-MARTIN-MERCIER
<b>Nicolas TERZI</b>			Jean BRETON

**Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

<b>Élu·e</b>	<b>Présent·e</b>	<b>Excusé·e</b>	<b>Procuration à</b>
<b>Jean BRETON</b>	X		
<b>Bernard BRUNET</b>	X		
<b>Jennifer BUYCK</b>			Virginie ZAMPA
<b>Fanny COULOMB</b>	X		
<b>Gwenaël DELAVAL</b>	X		
<b>Fabienne HANS</b>	X		
<b>Sylvie MARTIN-MERCIER</b>	X		
<b>Laurence VIANES</b>	X		
<b>Virginie ZAMPA</b>	X		

**Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Karine HERTZLER	X		
Souad HOUAMA	X		
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		
Richard MONVOISIN	X		

**Personnalités extérieures**

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Catherine BOLZE (T)	X		
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Sylvie VIANNET (T)	X		
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Marc FRUSTIE			David DECHENAUD
Didier PINEL	X		

**Collège D : Étudiants**

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Bartimée BOSSON (T)	X		
Elsa DURIEZ (S)	X		
Joséphine BOURGEOIS (T)			
Antonin BECKER (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Gregor DAVID (S)	X		
Martin COSTE-CLEMENT (T)	X		
Yasmine TOUHAMI (S)			
Noémie DUTILLEUL (T)	X		
Salaheddine MOKHTARI (S)			
Alexis FAYOLLE (T)	X		
Benjamin PELLIEUX ABRAM (S)			
Marie FERNANDEZ (T)	X		
Mathis MORIN (S)			
Nicolas GIROD (T)			
Hanane BOURKHA (S)			
Sacha GOUILLET-VEUX (T)			
Clara ARDOUIN (S)			

**Collège D : Étudiants (suite)**

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jason GUERINOT (T)	X		
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Nathan JAEGER (T)	X		
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)	X		
Loona MOURENAS (T)		X	
Ali BOUZIANE (S)	X		
Olivier OCCELLO (T)	X		
Juliette BODIN (S)			
Elise PAUCOD (T)	X		
Diane IVALA-MENDOME (S)			
Hugo PREVOST (T)			Emmy MARC
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)	X		
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			Marie FERNANDEZ
Emeline TRASBOT (S)			

**Invités permanents**

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
<b>Caroline BERTONECHE</b>	Présidente du Conseil académique	X	
<b>Yassine LAKHNECH</b>	Président de l'UGA		X
<b>Hervé COURTOIS</b>	Vice-président Recherche et Innovation		X
<b>Mireille JACOMINO</b>	Vice-présidente CEVU Grenoble INP		X
<b>Martin OUDART</b>	Vice-président Etudiant	X	
<b>Jacky GHODBANE</b>	Agent comptable		X
<b>Joris BENELLE ou son représentant</b>	Directeur général des services ou son représentant		X
<b>Jean-François REDON</b>	Directeur Général Délégué Formation	X	
<b>Anne BROUZET</b>	Directrice Générale Déléguée adjointe Formation	X	
<b>Noémie PLAY</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Océane DA COSTA RODRIGUES</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Maud VALLENARI ou son adjointe</b>	Directrice de la DEFI ou son adjointe	X X	
<b>Arnaud COEFFIER ou son adjointe</b>	Directeur de la DMAP ou son adjointe		X
<b>Lydie MUZART ou son adjointe</b>	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X
<b>Marie LEMAIRE ou son adjointe</b>	Directrice de la DFCA ou son adjointe		X
<b>Fabrice MENARD</b>	Direction de la DAPI		X
<b>Frédéric SABY ou son représentant</b>	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
<b>Thierry PLACETTE ou son représentant</b>	Directeur du SUAPS ou son représentant		X
<b>Arielle GRANON ou son représentant</b>	Directrice Vie étudiante ou son représentant	X (Florent BROZZONI)	
<b>Christine CHIRAT</b>	Directrice IDEX Formation	X	
<b>Kévin SUTTON</b>	Administrateur provisoire de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X

**Invités permanents (suite)**

<b>Invité·e</b>	<b>Fonction</b>	<b>Présent·e</b>	<b>Excusé·e</b>
<b>Lionel FILIPPI</b>	Administrateur provisoire de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie		X
<b>Yannick VALLEE</b>	Administrateur provisoire de la CSPM Facultés des Sciences		X
<b>Bénédicte CORVAISIER ou son représentant</b>	Directrice du CROUS ou son représentant	X (Grégory VIAL)	
<b>Marc ODDON</b>	Chef de projet Fexi-TLV		X

**Invités ponctuels**

<b>Invité·e</b>	<b>Fonction</b>	<b>Présent·e</b>	<b>Excusé·e</b>
<b>Catherine FAIVRE</b>	Directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI)	X	
<b>Camille DAVAI</b>	Élue étudiante au CA, candidate pour siéger à la Commission d'exonération		X



**Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électroniques.**

**1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**  
→ *présenté par David DECHENAUD*

**2. Présentation globale de la CFVU : composition, modalités de vote, de représentation et de fonctionnement**

**3. Point relatif aux conséquences des mouvements sociaux sur les examens**

**4. Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants-chercheurs, 4 étudiants titulaires, 4 étudiants suppléants, 2 personnels BIATSS**

**5. Présentation de la Commission consultative d'exonération des droits d'inscription et désignation de ses membres : 2 élus étudiants de la CFVU ou du CA et 2 élus enseignants de la CFVU**

**6. Questions diverses**

# Informations du VP FVE

- **Possibilités pour les élus de demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour de la CFVU :**
  - Au moment des questions diverses, en prévision d'une prochaine séance
  - Après réception de la convocation
  - En début de séance
- **Durée des CFVU : de 2h30 à 3h**

# Informations du VP FVE

---

- **Présentation des chargés de mission de la Vice-présidence Formation et Vie étudiante**

La Vice-présidence Formation est composée, en application de l'article 34 des statuts, des :

- vice-président formation et vie étudiante de l'UGA-EPE
- vice-président formation et vie étudiante de Grenoble INP
- directeur adjoint de l'IEPG en charge de la formation
- directeur adjoint de l'ENSAG en charge de la formation
- vice-présidents ou responsables formation des CSPM

Elle est élargie aux partenaires des projets structurants de formation pour les projets relevant de ce cadre. Le directeur du collège des études doctorales est invité lorsque sont abordés des points concernant la formation doctorale.

# Informations du VP FVE

---

## Équipe politique envisagée pour accompagner le VP Formation et Vie étudiante de l'UGA :

- Vice-Président Vie Étudiante (VP VE) : Pierrick BEDOUCH (CSPM Institut H3S)
- Chargé de mission/Vice-président Formation Continue, Apprentissage et Insertion Professionnelle (CM/VP FCA et IP) : Marc ODDON (CSPM EUT)
- Chargé de mission/Vice-président Orientation, accompagnement et réussite des étudiants : à déterminer
- Chargé de mission Études de santé : José LABARÈRE (CSPM Institut H3S)

*NB : Cette liste des membres de l'équipe politique n'est pas exhaustive.*

# Informations du VP FVE

---

- **Droits d'inscription des étudiants extra-communautaires**

Maintien pour la rentrée 2020 de la décision du Conseil d'Administration de l'UGA (en date du 30/04/2019) :

***« Les étudiants extra-communautaires qui sont soumis au paiement des droits différenciés, peuvent bénéficier sur demande formulée auprès du Président de l'UGA de l'exonération du surcoût des droits d'inscription. »***

# Informations du VP FVE

- 
- **Séance du 13 février reportée au 20 février**

*A l'ordre du jour, notamment :*

- Évolution des capacités d'accueil du PASS
- Présentation de la démarche d'accréditation des formations en cours
- Réponse à l'appel à projets SFRI : état des lieux, échanges avec les conseillers
- Composition et attributions des commissions CVEC et Vie Étudiante
- Désignation pour les instances (Commission des Finances, Commission Emploi Étudiant, Commission FSDIE, Conseil des Sports du SUAPS, Conseil de service du Centre de Santé)

# Informations du VP FVE

- 
- **Auto-évaluation HCERES et campagne d'accréditation 2021-2025**

Réunion avec les porteurs de mentions et de parcours le 13 février de 16h à 18h,  
amphithéâtre de la MJK



1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. **Présentation globale de la CFVU : composition, modalités de vote, de représentation et de fonctionnement**  
→ *présenté par David DECHENAUD*
3. Point relatif aux conséquences des mouvements sociaux sur les examens
4. Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants-chercheurs, 4 étudiants titulaires, 4 étudiants suppléants, 2 personnels BIATSS
5. Présentation de la Commission consultative d'exonération des droits d'inscription et désignation de ses membres : 2 élus étudiants de la CFVU ou du CA et 2 élus enseignants de la CFVU
6. Questions diverses

# Composition de la CFVU (1/4)

---

## ***Selon l'article 48 des statuts de l'UGA***

46 membres ainsi répartis :

- 18 représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés, des enseignants et des chercheurs, en exercice dans l'établissement, dont :
  - 9 professeurs des universités et personnels assimilés (collège A)
  - 9 autres enseignants-chercheurs enseignants et personnels assimilés (collège B)
- 18 représentants des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue inscrits dans l'établissement
- 6 représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques, en exercice dans l'établissement
- 4 personnalités extérieures (Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, lycée de l'agglomération grenobloise, 2 personnalités désignées à titre personnel dont au moins une est issue d'une grande entreprise)

# Composition de la CFVU (2/4)

---

## ***Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés***

Florence CHARBONNIER
Virgile CHASSAGNON
Nicolas DOUAY
Pascale HOFFMANN
Thierry KLEIN
Sophie LAMBERT-LACROIX
Véronique MOLINARI
Michèle ROMBAUT
Nicolas TERZI

## ***Collège B : Autres enseignants- chercheurs, enseignants et personnels assimilés***

Jean BRETON
Jennifer BUYCK
Fanny COULOMB
Gwenaël DELAVAL
Fabienne HANS
Sylvie MARTIN-MERCIER
(Céline PASCAL) Bernard BRUNET
Laurence VIANES
Virginie ZAMPA

## ***Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques***

Jacky CUVEX-COMBAZ
Karine HERTZLER
Souad HOUAMA
Cédric LAURENT
Marie-Carmen MOLINA
Richard MONVOISIN

# Composition de la CFVU (3/4)

## Collège D : Étudiants

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléant·e·s</i>
Bartimée BOSSON	Elsa DURIEZ
Joséphine BOURGEOIS	Antonin BECKER
Séverin CONSTANT-MARMILLON	Gregor DAVID
Martin COSTE-CLEMENT	Yasmine TOUHAMI
Noémie DUTILLEUL	Salaheddine MOKHTARI
Alexis FAYOLLE	Benjamin PELLIEUX ABRAM
Marie FERNANDEZ	Mathis MORIN
Nicolas GIROD	Hanane BOURKHA
Sacha GOUILLET-VEUX	Clara ARDOUIN

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléant·e·s</i>
Jason GUERINOT	Bastien ROISSE-MERLIN
Nathan JAEGER	Nicolas THOMAS
Emmy MARC	Charlène DELACOUR
Loona MOURENAS	Ali BOUZIANE
Olivier OCCELLO	Juliette BODIN
Elise PAUCOD	Diane IVALA-MENDOME
Hugo PREVOST	Charlotte AUDIBERT
Raphaël PUYGRENIER	Amandine DUVAL
Mathilde RORATO	Emeline TRASBOT

# Composition de la CFVU (4/4)

## *Personnalités extérieures*

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléant·e·s</i>
Catherine BOLZE (Région)	<i>En attente</i>
Sylvie VIANNET (Lycée)	<i>En attente</i>
Marc FRUSTIE	
Didier PINEL	

# Compétences de la CFVU (1/3)

---

## ***Selon l'article 49 des statuts de l'UGA***

1. Définit les ambitions, objectifs et orientations globales de formation initiale et tout au long de la vie et la coordination des crédits sur projets (non-récurrents) destinés à la formation, dans le respect du cadre stratégique défini par le conseil d'administration
2. Evalue la cohérence globale des règlements des études, des modalités de contrôle de connaissances et du calendrier des examens, des jurys ou des inscriptions
3. Evalue la cohérence globale des modalités d'évaluation des enseignements
4. Evalue la cohérence de l'offre de formation lors de l'ouverture et de la fermeture d'une formation
5. Définit et évalue les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis
6. Définit et évalue la stratégie et les orientations globales des mesures destinées à faciliter l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants
7. Adopte les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé
8. Procède, sur proposition du président de l'EPE, à l'élection du vice-président chargé de la formation
9. Emet un avis sur la charte d'éthique et de déontologie

## **Focus sur les points 2 à 4**

La CFVU ne vote plus :

- les règlements des études
- les modalités de contrôle des connaissances
- l'ouverture ou la fermeture d'une formation

Ces compétences sont transférées aux composantes sans personnalité morale (CSPM).

La CFVU « évalue la cohérence » ; il faudra définir ce que cela signifie ainsi que le niveau de cadrage de ce contrôle de cohérence.

# Compétences de la CFVU (2/3)

---

## ***Selon l'article 49 des statuts de l'UGA***

Dans le champ de la vie universitaire, elle :

10. Adopte les mesures globales permettant aux étudiants de développer des activités culturelles, sportives, associatives et de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle
11. Adopte les mesures globales permettant le soutien de la vie associative des étudiants
12. Propose des orientations de nature à améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants, notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, fait des propositions en ce qui concerne les services médicaux et sociaux, les bibliothèques et les centres de documentation et l'accès aux ressources numériques hors centres de documentation de l'IEPG et de l'ENSAG
13. Adopte les mesures globales visant à promouvoir et développer les interactions entre sciences et société au sein de l'EPE comme sur son territoire.



# Compétences de la CFVU (3/3)

---

## ***Selon l'article 49 des statuts de l'UGA***

Hors établissements-composantes, la commission de la formation et de la vie universitaire :

14. Fixe les droits d'inscription pour les diplômes d'établissement
15. Adopte les capacités d'accueil en première année de licence sur proposition des composantes sans préjudice des compétences de l'autorité académique fixées à l'article L. 612-3 du code de l'éducation
16. Adopte les modalités d'admission et capacités d'accueil en master sur proposition des composantes.

# Modalités de vote et de représentation

## *Selon l'article 78 des statuts de l'UGA*

Les membres sont appelés à se prononcer selon les trois modalités :

- Abstention ou refus de prendre part au vote
- Vote favorable
- Vote défavorable

Les délibérations et avis sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés. Les abstentions ou refus de prendre part au vote, les bulletins blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Dans l'hypothèse d'un partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Possibilité de donner procuration à un autre membre de la commission sans distinction de catégorie.

Personne ne peut être porteur de plus d'une procuration.

# Titulaires et suppléants

---

## ***Selon les articles 78 et 79 des statuts de l'UGA***

Lorsque les membres de la commission disposent d'un suppléant, ce dernier est autorisé à assister à la séance de la commission en même temps que le titulaire. Le suppléant, en présence du titulaire, ne peut en aucun cas prendre part aux délibérations et au vote.

Le membre titulaire et le membre suppléant peuvent établir une procuration. Toutefois, la procuration du membre titulaire est écartée en cas de présence du membre suppléant. En outre, en l'absence des membres titulaire et suppléant, la procuration du membre titulaire prime sur celle du membre suppléant.

*Gwenaël DELAVAL : Pourquoi le Vice-président Formation dispose-t-il d'une voix délibérative en CFVU en tant que président de séance, alors qu'il n'est pas membre de cette commission ?*

*David DECHENAUD : Cette disposition est inscrite dans les statuts de l'UGA.*

*Gwenaël DELAVAL : Le président de séance peut-il être porteur d'une procuration ?*

*Catherine FAIVRE : Le président de séance dispose d'une voix délibérative, prépondérante en cas d'égalité de suffrages, et à ce titre, il peut être porteur d'une procuration. En revanche, si le Vice-président Formation ne peut pas présider la CFVU, il est remplacé et ne peut pas donner procuration.*

*Gwenaël DELAVAL : Selon les statuts, les procurations sont données « à un autre membre de la commission ».*

*David DECHENAUD : Je pourrai m'engager à ne pas porter de procuration si les membres de la commission le souhaitent.*

## ***Selon l'article 79 des statuts de l'UGA***

La moitié des membres en exercice doit être présente ou représentée pour la validité des délibérations ou avis. Si ce nombre n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée dans un délai maximum de quinze jours sans qu'il soit nécessaire de satisfaire au quorum prévu pour la première séance.

Les conditions de quorum s'apprécient à l'ouverture de la séance.

→ Quorum fixé à 24

# Pour le bon fonctionnement de la CFVU

---

## ***Nous vous remercions de bien vouloir :***

- Confirmer ou infirmer votre présence à [dgdvfu-assistance@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:dgdvfu-assistance@univ-grenoble-alpes.fr) après réception de la convocation
- Veiller à bien renseigner le formulaire de procuration puis à le transmettre à [dgdvfu-assistance@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:dgdvfu-assistance@univ-grenoble-alpes.fr), ou au porteur de la procuration qui devra l'apporter en séance
- Informer les assistantes de la DGD Formation de votre départ en cours de séance et restituer le boîtier de vote
- Indiquer votre nom et votre collège d'appartenance lors de vos prises de parole

*NB : Suite à un mail pour confirmation de présence (indiquant que le quorum n'est pas atteint), aucun mail n'est envoyé pour confirmer le maintien de la séance (la séance est maintenue sauf message indiquant le contraire)*

# Calendrier des CFVU

Jeudi 20 février

Jeudi 19 mars

*Séance supplémentaire  
Jeudi 2 avril*

Jeudi 16 avril

Jeudi 14 mai

*Séance supplémentaire  
Jeudi 28 mai*

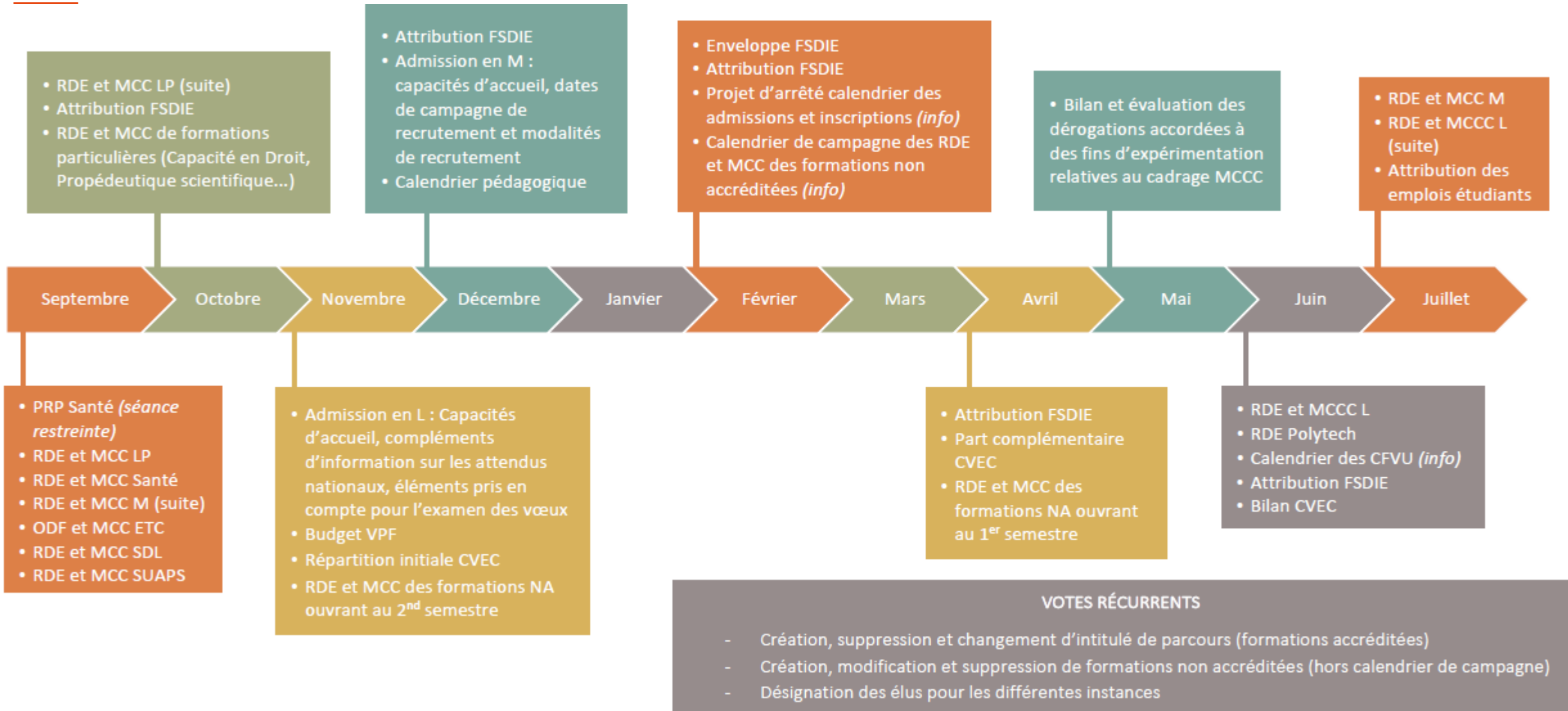
Jeudi 4 juin

*Séance supplémentaire  
Jeudi 25 juin*

Jeudi 9 juillet

Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août	
1	S	1	D	1	Me	1	V	1	L	1	Me	1	S
2	D	2	L	2	J	2	S	2	Ma	2	J	2	D
3	L	3	Ma	3	V	3	D	3	Me	3	V	3	L
4	Ma	4	Me	4	S	4	L	4	J	4	S	4	Ma
5	Me	5	J	5	D	5	Ma	5	V	5	D	5	Me
6	J	6	V	6	L	6	Me	6	S	6	L	6	J
7	V	7	S	7	Ma	7	J	7	D	7	Ma	7	V
8	S	8	D	8	Me	8	V	8	L	8	Me	8	S
9	D	9	L	9	J	9	S	9	Ma	9	J	9	D
10	L	10	Ma	10	V	10	D	10	Me	10	V	10	L
11	Ma	11	Me	11	S	11	L	11	J	11	S	11	Ma
12	Me	12	J	12	D	12	Ma	12	V	12	D	12	Me
13	J	13	V	13	L	13	Me	13	S	13	L	13	J
14	V	14	S	14	Ma	14	J	14	D	14	Ma	14	V
15	S	15	D	15	Me	15	V	15	L	15	Me	15	S
16	D	16	L	16	J	16	S	16	Ma	16	J	16	D
17	L	17	Ma	17	V	17	D	17	Me	17	V	17	L
18	Ma	18	Me	18	S	18	L	18	J	18	S	18	Ma
19	Me	19	J	19	D	19	Ma	19	V	19	D	19	Me
20	J	20	V	20	L	20	Me	20	S	20	L	20	J
21	V	21	S	21	Ma	21	J	21	D	21	Ma	21	V
22	S	22	D	22	Me	22	V	22	L	22	Me	22	S
23	D	23	L	23	J	23	S	23	Ma	23	J	23	D
24	L	24	Ma	24	V	24	D	24	Me	24	V	24	L
25	Ma	25	Me	25	S	25	L	25	J	25	S	25	Ma
26	Me	26	J	26	D	26	Ma	26	V	26	D	26	Me
27	J	27	V	27	L	27	Me	27	S	27	L	27	J
28	V	28	S	28	Ma	28	J	28	D	28	Ma	28	V
29	S	29	D	29	Me	29	V	29	L	29	Me	29	S
		30	L	30	J	30	S	30	Ma	30	J	30	D
		31	Ma			31	D		31	V	31	L	

# Calendrier prévisionnel des points traités en CFVU





1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Présentation globale de la CFVU : composition, modalités de vote, de représentation et de fonctionnement
3. Point relatif aux conséquences des mouvements sociaux sur les examens  
→ *présenté par David DECHENAUD*
4. Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants-chercheurs, 4 étudiants titulaires, 4 étudiants suppléants, 2 personnels BIATSS
5. Présentation de la Commission consultative d'exonération des droits d'inscription et désignation de ses membres : 2 élus étudiants de la CFVU ou du CA et 2 élus enseignants de la CFVU
6. Questions diverses

# Conséquences des mouvements sociaux sur les examens

## ETAT DES DEPLACEMENTS ET REPORT DE COURS ET EXAMENS au 28/01

### UFR ARSH

- Déplacement de **84h de cours** du 20.01 au 4.02.2020
- Report de **180h d'examens** : 83h d'examens écrits et 97h d'examens oraux: en cours de repositionnement sur la semaine du 02 au 06 mars 2020.

### UFR SHS, FEG et LLASIC

- Report de **14h d'examens**, soit 7 examens

### Bâtiment Simone VEIL (fermeture du bâtiment)

Déplacement d'un volume d'environ **840h** sur d'autres bâtiments sur l'ensemble du campus pour les UFR SHS, LLASIC, LE, DROIT, FEG ainsi que MEDIAT, DFCA du 09 au 20.12.19

Le CROUS a été informé du fait que les informations concernant l'assiduité ne pourront pas être transmises avant la fin du mois de mars (afin d'éviter que le CROUS considère que les étudiants qui n'ont pas participé à ces examens sont défaillants).

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : L'IEP a légitimé une assemblée générale des étudiants pour le blocage de son bâtiment, mais, d'après les dires d'enseignants, se montre réticent à la réorganisation d'examens, l'administration arguant ne pouvoir trouver de nouveaux créneaux horaires pour ce faire. Comment pourrait-on trouver une solution viable et qui répondrait aussi aux attentes des professeurs ?*

*Fanny COULOMB : Je fais partie de cette composante. Les examens ont bien été reprogrammés, et auront lieu début mars pour la plupart.*

*David DECHENAUD : Parfois, des cours issus des enseignements de Sciences Po figurent dans les règlements des études des licences et des masters portés par l'UGA. Le fait que les scolarités concernées ne puissent pas recueillir les notes nécessaires pour clôturer le semestre implique le report de la tenue du jury. Nous savons gérer ces situations administrativement : soit on reporte le jury du premier semestre, soit le jury d'année tiendra lieu de jury de semestre. A ma connaissance, ces situations ont toujours été gérées en bonne intelligence : lorsque l'étudiant a été mis en difficulté par la non production d'une note (pour un projet de mobilité, de candidature, etc.), la note a toujours été volontairement libérée par l'enseignant. Dans le cas où un étudiant aurait besoin de sa note avant début mars, il faudrait qu'il en saisisse sa composante ou s'adresse à moi, mais je pense que cela pourra se régler directement avec l'enseignant. N'hésitez pas à vous faire le relais de ces étudiants.*

*Gwenaël DELAVAL : Je rappelle que la grève est un droit individuel qui s'inscrit dans un mouvement collectif. Il y a des atteintes au droit de grève dans certaines composantes : la direction du DLST met tout en œuvre pour remplacer les enseignants grévistes. En tant que Vice-président Formation, quelles actions avez-vous prises ou comptez-vous prendre pour faire en sorte que le droit de grève soit respecté à l'université ?*

*David DECHENAUD : J'ai été saisi de cette situation. J'ai demandé à la direction des Ressources humaines de bien vouloir rappeler aux directeurs de composante et aux chefs de service les règles en matière de droit de grève, s'agissant à la fois de l'absence d'obligation de se déclarer gréviste et du constat de la situation de gréviste. Une note est en préparation, et j'ai demandé à ce qu'elle soit signée par le Président ou le Vice-président des Ressources humaines. Dans la situation que vous décrivez, le directeur de la composante n'a pas su me dire si les collègues concernés devaient être considérés comme grévistes sur les périodes de cours en question. Il s'agit d'une appréciation statutaire de la situation dont je n'ai pas la connaissance précise. L'autre difficulté évoquée par ce directeur de composante concernait la nécessité de savoir comment il était possible de se projeter sur le positionnement ultérieur des cours, dans l'objectif de rassurer les étudiants. Je lui ai suggéré de se rapprocher des enseignants concernés pour leur demander si le rattrapage des cours leur semblait possible de façon à pouvoir apporter une réponse aux étudiants inquiets de la suite de leur année universitaire.*

*Gwenaël DELAVAL : Les composantes listées dans la diapositive correspondent à celles dans lesquelles les étudiants se mobilisent, organisent des assemblées générales et font des demandes de dispense d'assiduité pour pouvoir participer aux mobilisations. Il se trouve que la*

*Présidence a accordé une dispense d'assiduité globale à tous les étudiants de l'université pour participer à la plus grande descente au flambeau de l'histoire, alors qu'elle refuse toutes les demandes de dispense d'assiduité pour participer à la mobilisation contre la réforme des retraites. Pour vous, est-il plus important de participer à la plus grande descente au flambeau de l'histoire que de participer à la mobilisation pour la sauvegarde de la sécurité sociale en France ?*

*David DECHENAUD : J'ai été saisi du projet de courrier électronique concernant l'annonce de cet événement. Le projet initial prévoyait une dispense générale d'assiduité imposée et applicable à toutes les composantes. J'ai demandé une modification de la formule pour indiquer que les directeurs de composante étaient invités, dans la mesure du possible, à lever l'obligation d'assiduité, en tenant compte des contraintes pédagogiques de la filière. J'ai veillé à ce que cette dispense d'assiduité ne soit pas, en effet miroir, beaucoup plus compréhensive que celle qui est accordée pour le mouvement en cours car j'aurais trouvé cela particulièrement inadapté. Il ne s'agit donc pas d'une dispense générale d'assiduité et d'ailleurs un certain nombre de composantes n'ont pas levé l'assiduité pour participer à cette manifestation.*

*Gwenaël DELAVAL : Etes-vous prêt à envoyer le même message avec la même teneur aux directions de composantes dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites ?*

*David DECHENAUD : Cela relève de la compétence du Président qui a déjà envoyé un courrier par lequel il invite les composantes, dans la mesure du possible, à lever l'obligation d'assiduité. Le Président a pris l'engagement qu'aucun étudiant ne serait pénalisé par rapport à sa participation à des journées de mobilisation nationales ; j'en suis le garant et demande à être saisi s'il en était autrement. Pour l'instant je n'ai été informé d'aucune situation de ce type. Par ailleurs, nous avons*

*différé tous les retours au CROUS et nous ferons en sorte qu'aucun étudiant n'ayant pas participé à un cours, un TP ou un TD ne soit considéré par le CROUS comme étant défaillant. Je rappelle qu'il y a une très grande diversité de situations selon les formations concernées ; pour les étudiants de Licence professionnelle par exemple, prendre une décision de retrait de l'obligation d'assiduité a des conséquences qui dépassent la stricte gestion de leur scolarité interne à l'UGA.*

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Présentation globale de la CFVU : composition, modalités de vote, de représentation et de fonctionnement
3. Point relatif aux conséquences des mouvements sociaux sur les examens
4. Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants-chercheurs, 4 étudiants titulaires, 4 étudiants suppléants, 2 personnels BIATSS  
→ présenté par David DECHENAUD
5. Présentation de la Commission consultative d'exonération des droits d'inscription et désignation de ses membres : 2 élus étudiants de la CFVU ou du CA et 2 élus enseignants de la CFVU
6. Questions diverses

# Présentation de la Commission pédagogique (1/2)

## Composition

La Commission pédagogique est composée de :

- 2 représentants enseignants ou enseignants-chercheurs de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires, et, dans la mesure du possible, de composantes académiques différentes
- 4 étudiants titulaires et 4 étudiants suppléants
- 2 personnels BIATSS

## Présidence

La Commission pédagogique est présidée par le Vice-président Formation et Vie étudiante ou son représentant selon les thématiques traitées.

# Présentation de la Commission pédagogique (2/2)

## Attributions

La Commission pédagogique de la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) a pour vocation de mener des réflexions sur les thématiques définies ci-dessous et d'en présenter les résultats devant la CFVU.

- Évolution de l'offre de formation et accréditation : fixation des critères et analyse des demandes
- Évaluation (réflexion autour de la méthodologie et de l'analyse des retours)
- Évolution des modalités de contrôle des connaissances
- Évolution de dispositifs existants
- Convention avec des partenaires externes
- Mise en place de dispositifs particuliers
- Réflexion autour du référentiel enseignant (notamment autour de la reconnaissance des enseignements numériques)
- Analyse des appels à projet de la Vice-présidence Formation et Vie étudiante

## Mode de fonctionnement

La Commission pédagogique est réunie à l'initiative de son président. Elle convie à ses travaux en réunion les Directeurs généraux délégués et directeurs de la Formation, et toute personne dont elle juge la présence utile selon les points traités.

# Commission pédagogique : candidats

Personnes à désigner	Sièges de titulaires	Sièges de suppléants
<b>8 enseignants-chercheurs de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires, et, dans la mesure du possible, de composantes académiques différentes</b>	Fabienne HANS	
	Jean BRETON	
	Laurence VIANES	
	Nicolas TERZI	
	Virginie ZAMPA	
	Sylvie MARTIN-MERCIER	
	Gwenaël DELAVAL	
	Fanny COULOMB	
<b>4 étudiants titulaires et leurs suppléants</b>	Alexis FAYOLLE	Elsa DURIEZ
	Noémie DUTILLEUL	Raphaël PUYGRENIER
	Ali BOUZIANE	Gregor DAVID
	Emmy MARC	Hugo PREVOST
<b>2 personnels BIATSS</b>	Jacky CUVEX-COMBAZ	
	Karine HERTZLER	

Après discussion, il est décidé de soumettre au vote les candidatures du tableau ci-contre.



## - Délibérations -

*Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants-chercheurs, 4 étudiants titulaires, 4 étudiants suppléants, 2 personnels BIATSS*

Les candidatures pour les 8 sièges des enseignants-chercheurs sont soumises au vote : Fabienne HANS, Jean BRETON, Laurence VIANES, Nicolas TERZI, Virginie ZAMPA, Sylvie MARTIN-MERCIER, Gwenaël DELAVAL, Fanny COULOMB.

Membres en exercice	47
Membres présents	33
Membres représentés	9
Nombre de votants	42
Voix favorables	42
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la désignation de Fabienne HANS, Jean BRETON, Laurence VIANES, Nicolas TERZI, Virginie ZAMPA, Sylvie MARTIN-MERCIER, Gwenaël DELAVAL et Fanny COULOMB en tant que membres de la Commission pédagogique.

Les candidatures pour les 2 sièges des personnels BIATSS sont soumises au vote : Cédric LAURENT ; Jacky CUVEX-COMBAZ ; Karine HERTZLER.

Membres en exercice	47
Membres présents	33
Membres représentés	9
Nombre de votants	42
Voix en faveur de Cédric LAURENT	15
Voix en faveur de Jacky CUVEX-COMBAZ	27
Voix en faveur de Karine HERTZLER	33
Abstentions ou refus de prendre part au vote	9

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire désigne à la majorité de ses membres présents et représentés, Jacky CUVEX-COMBAZ et Karine HERTZLER membres de la Commission pédagogique.

## - Délibérations -

*Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants-chercheurs, 4 étudiants titulaires, 4 étudiants suppléants, 2 personnels BIATSS*

Le nombre de sièges de titulaires à la Commission pédagogique par liste étudiante syndicale ou associative est soumis au vote : 3 sièges InterAsso et 1 siège Notre Université Commune ; 2 sièges InterAsso et 2 sièges Notre Université Commune.

Membres en exercice	47
Membres présents	33
Membres représentés	9
Nombre de votants	42
Voix en faveur de 3 sièges InterAsso et 1 siège Notre Université Commune	23
Voix en faveur de 2 sièges InterAsso et 2 sièges Notre Université Commune	17
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition d'attribuer les sièges de titulaires étudiants au sein de la Commission pédagogique selon la répartition suivante : 3 sièges pour les élus InterAsso et 1 siège pour les élus Notre Université Commune.

Les candidatures pour les 8 sièges des étudiants (4 titulaires et 4 suppléants) sont soumises au vote : Alexis FAYOLLE et sa suppléante Elsa DURIEZ, Noémie DUTILLEUL et son suppléant Raphaël PUYGRENIER, Ali BOUZIANE et son suppléant Gregor DAVID, Emmy MARC et son suppléant Hugo PREVOST.

Membres en exercice	47
Membres présents	33
Membres représentés	9
Nombre de votants	42
Voix favorables	36
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation d'Alexis FAYOLLE, Noémie DUTILLEUL, Ali BOUZIANE et Emmy MARC en tant que membres titulaires de la Commission pédagogique et Elsa DURIEZ, Raphaël PUYGRENIER, Gregor DAVID et Hugo PREVOST en tant que leurs suppléants respectifs.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Présentation globale de la CFVU : composition, modalités de vote, de représentation et de fonctionnement
3. Point relatif aux conséquences des mouvements sociaux sur les examens
4. Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants-chercheurs, 4 étudiants titulaires, 4 étudiants suppléants, 2 personnels BIATSS
5. Présentation de la Commission consultative d'exonération des droits d'inscription et désignation de ses membres : 2 élus étudiants de la CFVU ou du CA et 2 élus enseignants de la CFVU  
→ présenté par David DECHENAUD
6. Questions diverses

# Présentation de la Commission d'exonération (1/2)

---

## Composition

La Commission consultative d'exonération des droits d'inscription est composée de :

- 4 assistant·e·s sociaux·ales du CROUS
- Vice-président·e Étudiant·e (ou son·sa représentant·e)
- 2 élu·e·s étudiant·e·s (CA ou CFVU)
- 2 élu·e·s enseignant·e·s de la CFVU
- Directeur·rice général·e délégué·e Formation (ou son·sa représentant·e)

## Présidence

La Commission d'exonération est présidée par le·la Vice-président·e Formation et Vie étudiante ou son·sa représentant·e.

# Présentation de la Commission d'exonération (2/2)

---

## **Attributions**

La Commission d'exonération se prononce sur les demandes d'exonération qui ne sont pas de droit. Elle connaît également des demandes de remboursement des droits d'inscription d'étudiants souhaitant annuler leur inscription au début de l'année universitaire. Elle formule un avis sur les demandes d'exonération totale des droits d'inscription a posteriori. Cet avis repose sur les critères définis par le conseil d'administration.

## **Mode de fonctionnement**

La Commission d'exonération se prononce sur les demandes dont elle est saisie au regard des critères votés par la CFVU puis le CA. Les dates de dépôt des dossiers sont fixées au : 1er octobre, 1er novembre et 1er décembre.

# Commission d'exonération : candidats

---

Personnes à désigner	Candidats
2 élus étudiants de la CFVU ou du CA	Camille DAVAI (élue CA) Charlène DELACOUR (élue CFVU)
2 élus enseignants de la CFVU	Virginie ZAMPA Gwenaël DELAVAL

Après discussion, il est décidé de soumettre au vote les candidatures du tableau ci-contre.

## - Délibérations -

*Présentation de la Commission consultative d'exonération des droits d'inscription et désignation de ses membres : 2 élus étudiants de la CFVU ou du CA et 2 élus enseignants de la CFVU*

Les candidatures pour les 2 sièges des enseignants-chercheurs sont soumises au vote : Virginie ZAMPA, Gwenaël DELAVAL.

Membres en exercice	47
Membres présents	33
Membres représentés	9
Nombre de votants	42
Voix favorables	36
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de Virginie ZAMPA et Gwenaël DELAVAL en tant que membres de la Commission consultative d'exonération des droits d'inscription.

Les candidatures pour les 2 sièges des étudiants sont soumises au vote : Camille DAVAI, Charlène DELACOUR.

Membres en exercice	47
Membres présents	33
Membres représentés	9
Nombre de votants	42
Voix favorables	40
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de Camille DAVAI et Charlène DELACOUR en tant que membres de la Commission consultative d'exonération des droits d'inscription.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Présentation globale de la CFVU : composition, modalités de vote, de représentation et de fonctionnement
3. Point relatif aux conséquences des mouvements sociaux sur les examens
4. Présentation de la Commission pédagogique et désignation de ses membres : 8 enseignants-chercheurs, 4 étudiants titulaires, 4 étudiants suppléants, 2 personnels BIATSS
5. Présentation de la Commission consultative d'exonération des droits d'inscription et désignation de ses membres : 2 élus étudiants de la CFVU ou du CA et 2 élus enseignants de la CFVU

## 6. Questions diverses

→ néant



**La séance est levée à 17h20.**

# Annexes

- 1 - Commission pédagogique
- 2 - Commission d'exonération

**VICE-PRESIDENCE FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE**

**COMMISSION PÉDAGOGIQUE**

**Composition**

La Commission pédagogique est composée de :

- 2 représentants enseignants ou enseignants-chercheurs de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires, et, dans la mesure du possible, de composantes académiques différentes
- 4 étudiants titulaires et 4 étudiants suppléants
- 2 personnels BIATSS

**Présidence**

La Commission pédagogique est présidée par le Vice-président Formation et Vie étudiante ou son représentant selon les thématiques traitées.

**Attributions**

La Commission pédagogique de la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) a pour vocation de mener des réflexions sur les thématiques définies ci-dessous et d'en présenter les résultats devant la CFVU.

- Évolution de l'offre de formation et accréditation : fixation des critères et analyse des demandes
- Évaluation (réflexion autour de la méthodologie et de l'analyse des retours)
- Évolution des modalités de contrôle des connaissances
- Évolution de dispositifs existants
- Convention avec des partenaires externes
- Mise en place de dispositifs particuliers
- Réflexion autour du référentiel enseignant (notamment autour de la reconnaissance des enseignements numériques)
- Analyse des appels à projet de la Vice-présidence Formation et Vie étudiante

**Mode de fonctionnement**

La Commission pédagogique est réunie à l'initiative de son président. Elle convie à ses travaux en réunion les Directeurs généraux délégués et directeurs de la Formation, et toute personne dont elle juge la présence utile selon les points traités.

## COMMISSION CONSULTATIVE D'EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION

### Composition

La Commission d'exonération est composée de :

- 4 assistant·e·s sociaux·ales du CROUS
- Vice-président·e Étudiant·e (ou son·sa représentant·e)
- 2 élu·e·s étudiant·e·s (CA ou CFVU)
- 2 élu·e·s enseignant·e·s de la CFVU
- Directeur·rice général·e délégué·e Formation (ou son·sa représentant·e)

### Présidence

La Commission d'exonération est présidée par le·la Vice-président·e Formation et Vie étudiante ou son·sa représentant·e.

### Attributions

La Commission d'exonération se prononce sur les demandes d'exonération qui ne sont pas de droit.

Elle connaît également des demandes de remboursement des droits d'inscription d'étudiants souhaitant annuler leur inscription au début de l'année universitaire.

Elle formule un avis sur les demandes d'exonération totale des droits d'inscription a posteriori. Cet avis repose sur les critères définis par le conseil d'administration.

### Mode de fonctionnement

La Commission d'exonération se prononce sur les demandes dont elle est saisie au regard des critères votés par la CFVU puis le CA.

Les dates de dépôt des dossiers sont fixées au : 1<sup>er</sup> octobre, 1<sup>er</sup> novembre et 1<sup>er</sup> décembre.